



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 36394

Texte de la question

M Dominique Strauss-Kahn appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les souhaits légitimes exprimés par la mutualité combattante en matière de maintien du pouvoir d'achat de la retraite mutualiste du combattant, maintien qui suppose une révision périodique adéquate du plafond majorable et un taux suffisant de revalorisation annuel des rentes. Il rappelle en outre que l'une des revendications constantes des mutuelles d'anciens combattants et victimes de guerre porte sur la parité des taux entre les rentes de reversibilité et de reversion des veuves d'anciens combattants et celles des anciens combattants. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ces domaines.

Données clés

Auteur : [M. Strauss-Kahn Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36394

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 633